



Ville de MOULINS-ENGILBERT

40 rue des fossés 58290

Tél : 03.86.84.21.48

Mail : mairie-moulins-engilbert@orange.fr



Le NEUF JUIN DEUX MIL VINGT TROIS à 18 Heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 6 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Serge DUCREUZOT, Maire, salle du conseil.

PRESENTS : M. Jérôme DUBREU, Mme Mélanie CHALUMEAU, M. André LARGE, Mme Marie-Claire RANVIER, Mme Monique GUIRY, M. Jean-Paul LAMBOURG, Mme Cécile GERBEAULT, M. Pierre BROSSARD, Monsieur Joël HISLEN

POUVOIRS : M. Alban BEAUZON à M. Serge DUCREUZOT, Mme Barbara NOVAK à, Mme Elisabeth JOSSE

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Delphine LEREVEREND

Monsieur Joël HISLEN est désigné secrétaire de séance.

Partie I :

I- Vote des délégués aux sénatoriales

L'élection des sénateurs se fait au **suffrage universel indirect**. Ils sont élus, pour un mandat de **six ans renouvelable**, dans chaque département, par un **collège de grands électeurs** formé d'élus de cette circonscription.

Celui-ci comprend des **sénateurs**, des **députés**, des **conseillers régionaux** élus dans le département, des **conseillers départementaux** ainsi que des **conseils municipaux**.

Pour Moulins-Engilbert, **il faut élire 3 titulaires, 3 suppléants**

Une liste se présente « Le Bon Sens Pour Moulins-Engilbert »

Serge DUCREUZOT

Marie-Claire RANVIER

Jérôme DUBREU

Barbara NOVAK

André LARGE

Elisabeth JOSSE

Cette liste est élue à la l'unanimité.

II- Délibération contrat cadre acquisition bâtiment BONORON

Il est proposé le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT €	%	RECETTES	MONTANT	%
Acquisition du bâtiment	150 000,00 €	100%	Contrat cadre de partenariat	50 000,00 €	33,33%
			Reste à charge	100 000,00 €	66,67%
TOTAL	150 000,00 €		TOTAL	150 000,00€	100%

Le conseil accepte par 13 voix POUR, une abstention

III- Délibération ciel étoilé

Le Parc naturel régional du Morvan élabore sa candidature au label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » comme mentionné dans sa nouvelle Charte - Morvan 2035 « Demain s'invente ici »,

Extraits de la charte :

- **Mesure 17 « Conforter des sites d'exception »** dont l'un des objectifs est de « s'engager pour la préservation des paysages nocturnes, en visant une reconnaissance par des labellisations (**Réserve Internationale de Ciel Etoilé**).
- **Mesure 20 « Développer un tourisme durable de nature et de culture »** dont l'un des objectifs est de valoriser le calme, la quiétude et la qualité du ciel nocturne.

Suite à la campagne de mesures de la pollution lumineuse réalisée ces deux dernières années, le Parc naturel régional du Morvan nous invite à faire partie de la zone tampon de la future Réserve Internationale de Ciel Etoilé au regard des caractéristiques de notre éclairage et la qualité de notre ciel.

Pour cela, il convient de nous engager à élaborer un programme d'amélioration de notre éclairage à partir des données fournies par le syndicat d'énergie, partenaire du projet.

Il s'agira notamment pour notre éclairage public de remplacer progressivement les sources lumineuses non conformes et d'identifier les actions pour améliorer la qualité de notre ciel aussi bien en coeur qu'en extrémité de nuit.

Le conseil accepte à l'unanimité.

IV – Divers

Monsieur Le Maire fait part d'un courrier reçu de la CCBLM demandant si la mairie a connaissance de projet de panneaux photovoltaïque au sol, pour l'instant aucun projet mais si à l'avenir nous en avons connaissance, nous ne manquerons pas de les en avertir.

Monsieur Le Maire fait part au conseil des différentes réunions auxquelles il a assisté concernant le projet d'installation d'éoliennes sur la commune de Maux.

L'entreprise SOLVEO porteuse du projet a pour objectif d'installer 6 éoliennes avec un débordement sur les communes de Maux-Limanton-Ste Pereuse.

Il est possible de prendre une délibération afin d'être solidaire avec les communes impactées.

Fin de séance 19h30